

ARRONDISSEMENT DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE  
DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE – REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT RUE DU  
12ème REGIMENT D'ARTILLERIE POUR UN DEMENAGEMENT**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-Président de la Région Grand Est,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1,  
L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

**ARRETE :**

**Article 1** : Le vendredi 25 septembre 2020, de 8 heures à 20 heures, pour permettre la  
mise en place d'un camion de déménagement,

**- Le stationnement sera interdit face au n°20 rue du 12ème Régiment d'Artillerie  
sur 2 emplacements.**

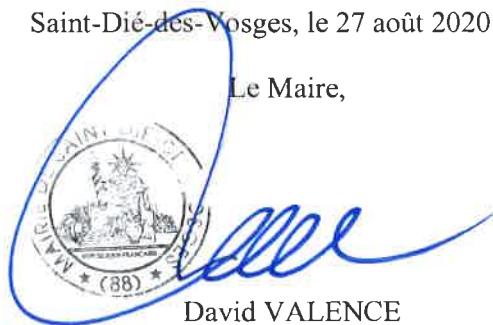
**Article 2** : La signalisation temporaire sera mise en place par les Services Techniques de  
la Ville.

**Article 3** : Le stationnement de véhicules contrevenant au présent arrêté sera considéré  
comme gênant au sens de l'article R 417.10 du Code de la Route. Les véhicules en infraction pourront  
être enlevés, aux frais, risques et périls de leurs propriétaires.

**Article 4** : La Directrice Générale des Services, le Commandant de Police, le Chef de la  
Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne,  
de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 27 août 2020

Le Maire,

A blue ink signature of David Valence is written over a circular official seal of the Municipality of Saint-Dié-des-Vosges. The seal features a central emblem with a sun and a figure, surrounded by the text 'MUNICIPALITE SAINT-DIE-DES-VOSGES' and the number '(88)' at the bottom.

David VALENCE